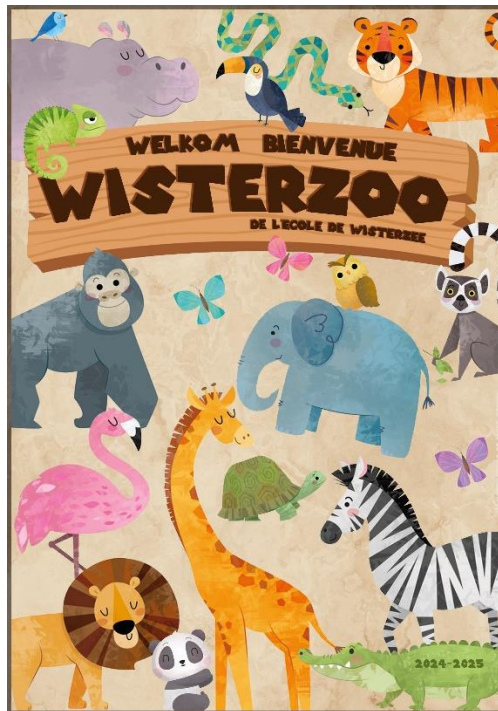


Implantation de Wisterzée
Chaussée de Bruxelles, 35A
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.26.64

Implantation du Neufbois
Rue du Neufbois, 11
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.64.11

École communale de Wisterzée

Carnet de bord



Direction. : Mme Bernardine Seidel
ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be

Secrétariat : Mme Katel Verhelst
ecoledewisterzee.sec@court-st-etienne.be

www.ecoledewisterzee.be
[Facebook/Wisterzée](#)

Horaire des cours

	Lundi, mardi, Jeudi et vendredi	Mercredi
Implantation de Wisterzée	De 8h30 à 12h05	De 8h30 à 12h05
Implantation du Neufbois	et de 13h35 à 15h15	

Procédure entrées et sorties d'école

A Wisterzée :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.

De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école. Un enseignant est présent au dépose-minute de l'entrée des Bleuets et à la barrière du côté de la chaussée de Bruxelles.

Les cours commencent à 8h30.

A la fin des cours, les enfants sortent en rang (sortie Bleuets ou chaussée de Bruxelles) et les parents attendent à la grille. Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Au Neufbois :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.

De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école et ceux-ci se rendent directement dans la cour où sont présents les enseignants.

A la fin des cours, les parents attendent leur enfant à la grille.

Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Afin de ne pas perturber la bonne concentration des enfants durant les heures de cours, aucun parent ne se rendra en classe. Merci donc de vous adresser auprès du Secrétariat ou de la Direction.

Court-Saint-Etienne, le 26 août 2024

Chers Parents,

Chers Enfants,

Après ces quelques beaux jours d'été, le moment est venu de reprendre le chemin de l'école.

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre(vos) enfant(s) pour cette nouvelle année scolaire et vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez ! Avec votre collaboration, nous nous efforcerons de rendre cette année scolaire aussi fructueuse que possible.

En 2024-2025, notre thème sera orienté vers la découverte **DES ANIMAUX.**

Chaque année, un carnet de bord nominatif est remis à chaque enfant.

Il reprend toutes les informations nécessaires pour une bonne organisation. Si certaines de vos questions restent néanmoins sans réponse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

En complément à ce carnet, vous trouverez également une série d'annexes à compléter pour **le lundi 2 septembre 2024.**

Des réunions de rencontres « parents-enseignants » sont organisées en début d'année. Celles-ci ont pour but de vous informer du fonctionnement de la classe et des pratiques quotidiennes. C'est une belle occasion de rencontrer les enseignants de votre/vos enfant(s) et de poser vos questions.

Ces séances d'informations se dérouleront en classe.

3ème maternelles : lundi 2 septembre à 18h

1ère primaires : jeudi 29 août à 19h

2ème primaires : jeudi 29 août à 20h

3ème primaires : lundi 16 septembre à 18h30

4ème primaires : lundi 16 septembre à 18h

5ème primaires : Lundi 9 septembre à 18h30

6ème primaires : Lundi 9 septembre à 18h30

Aussi, j'attire votre attention sur votre bonne lecture de notre règlement d'ordre intérieur ainsi que notre projet d'établissement. Vous trouverez ces documents sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be.

Enfin, l'équipe éducative et moi-même prônons la communication. Pour ce faire, nous mettons à votre disposition divers moyens afin de faciliter nos échanges : le journal de classe, les adresses mails ainsi que notre ligne téléphonique.

Le journal de classe reste un outil précieux de communication entre l'enseignant et vous, parents.

Merci de le vérifier quotidiennement.

En complément au journal de classe, vous pourrez désormais contacter l'instituteur de votre enfant directement par email (les adresses sont disponibles sur notre site internet :

www.ecoledewisterzee.be/equipe-educative/)

Cependant, quelques précisions sont à apporter :

- Les enseignants assurent une réponse endéans les 7 jours maximum.
- Ce canal de communication est mis en place dans le cadre d'un échange d'ordre pédagogique ou personnel concernant votre enfant. Les enseignants sont présents en classe pour les élèves en journée et ne seront en aucun cas disposés à gérer une urgence par mail.
- Les enseignants ne seront pas joignables durant les congés scolaires ni les week-end.
- Les demandes d'informations pratiques comme les excursions, les activités et animations, les repas, les garderies, les absences sont toujours à adresser au secrétariat à l'adresse ecoledewisterzee.sec@court-st-etienne.be
- La direction reste également disponible à l'adresse ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be

Pour toute entrevue avec la Direction, il est préférable de prendre rendez-vous au préalable par mail à l'adresse

ecoledewisterzee.dir@court-saint-etienne.be

ecoledewisterzee.sec@court-saint-etienne.be

Je vous remercie de la confiance témoignée envers notre enseignement communal-immersion néerlandaise et vous souhaite d'ores et déjà une excellente année scolaire à l'école de Wisterzée-Neufbois !

Bernardine Seidel, Directrice

Mise en place du tronc commun

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'Excellence, la réforme du tronc commun entend offrir aux équipes pédagogiques et à tous les élèves les moyens et les conditions pour améliorer encore notre enseignement, afin de tendre vers une meilleure maîtrise des apprentissages par tous les élèves et davantage d'équité.

Dans ce sens, de nouveaux référentiels de compétences sont d'application dans les classes de maternelles, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième primaires.

Ils seront intégrés aux élèves de 6^{ème} primaire en 2025-2026.

Par la suite, également intégré en secondaire.

L'implémentation du tronc commun engendre différentes modifications dans l'enseignement primaire:



- L'éveil aux langues

Chaque classe de maternelle, première et deuxième primaires bénéficieront d'une période hebdomadaire de 50 minutes d'éveil aux langues (dans notre cas, une autre langue que le néerlandais).

Cet éveil aux langues sera dispensé par le titulaire. Les activités d'éveil aux langues consistent à découvrir, explorer et comparer

une variété de langues, de divers statuts (langue de l'école, langue du voisin, langues européennes, langue des migrants, langues régionales...).

Ainsi, parallèlement à sa dimension linguistique et à son attention particulière au sonore, au chant et au rythme, l'éveil aux langues permet de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures, contribuant à la visée d'une société davantage tolérante et ouverte.

Les périodes d'accompagnement personnalisé

Pour l'année scolaire 2024-2025, quatre périodes obligatoires d'accompagnement personnalisé sont comprises dans la grille horaire des élèves de P1-P2, deux périodes en P3-P4 et une période en P5.

Durant ces périodes, l'enseignement est partagé par le titulaire et un intervenant supplémentaire (un enseignant) au sein de la classe. Cet accompagnement permettra des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé. Il augmente les interactions avec les élèves et contribue à mettre en place un accompagnement plus intense et une observation plus fine des besoins des élèves.

Nouveauté 2024 : les élèves de 5^{ème} primaire bénéficieront d'une période supplémentaire d'éducation physique et à la santé, à savoir trois périodes au total.

Le dossier d'accompagnement de l'élève

Cette année, le dossier d'accompagnement de l'élève (DAcCe) entre également en application en 5^{ème} primaire, un nouvel outil de soutien pour les élèves connaissant des difficultés d'apprentissage. Celui-ci fonctionnera à l'image d'un passeport scolaire numérique qui accompagnera l'élève durant tout son parcours même s'il change d'établissement ou de réseau d'enseignement.

Un document informatif sur le DAcCe est disponible sur www.ecoledewisterzee.be/dacce.

Obligation scolaire

Pour la rentrée scolaire 2024-2025 (circulaire n°8183 du 06/07/2021), l'obligation scolaire est appliquée à tous les élèves qui atteindront l'âge de **5 ans au plus tard le 31 décembre 2024**.

Elle concerne néanmoins tous les élèves inscrits à partir de la 3^{ème} maternelle.

1) Les absences

Depuis l'année scolaire 2020-2021, les responsables légaux des élèves de 3^{ème} maternelle doivent, à l'instar des élèves fréquentant l'enseignement primaire et secondaire, justifier les absences de leur enfant. Les directions doivent également appliquer, pour les élèves de 3^{ème} maternelle, les mêmes procédures en termes de signalement des absences injustifiées que celles qui sont d'application dans l'enseignement primaire.

Les absences légalement justifiées

(document à compléter en annexe et disponible sur notre site internet)

Pour les **élèves de 3^{ème} maternelle et dans l'enseignement primaire**, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1^{er} degré (l'absence ne peut dépasser 4 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 2 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2^e au 4^e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 1 jour)
- la participation des élèves jeunes sportifs de haut niveau, espoirs sportifs ou partenaires d'entraînement à des activités de préparation sportive sous forme de stages ou d'entraînements et de compétitions. Celles-ci ne peuvent cependant pas dépasser 30 demi-journées, sauf dérogation.



Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au directeur ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^e jour d'absence dans les autres cas.

En cas de non remise des documents dans les temps, l'absence de votre enfant sera considérée comme injustifiée.

Les absences non justifiées

Toutes les absences autres que celles légalement justifiées ou justifiées par le directeur (pour autant qu'elles relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports) sont considérées comme injustifiées.

Les vacances pendant la période scolaire ne sont pas considérées comme des absences justifiées.

Lorsque l'élève compte **9 demi-jours** d'absence injustifiée, le directeur effectue impérativement un signalement auprès du Service du Droit à l'instruction, **au plus tard le cinquième jour ouvrable scolaire qui suit.**

Vous trouverez un exemplaire du justificatif d'absence dans les annexes de ce dossier. Il est également disponible sur le site de l'école. www.ecoledewisterzee.be/documents-divers



Aux heures d'entrées et de sorties des classes, les abords d'écoles sont souvent confrontés à des embouteillages et à de nombreuses manœuvres. Des accidents impliquant des adultes et des enfants ont parfois été évités d'extrême justesse d'où ce rappel :

Le stationnement est interdit sur les passages pour piétons et sur les trottoirs.

A Wisterzée :

Chaussée de Bruxelles

Chaussée fortement fréquentée, le respect des limitations de vitesse (30 km/h aux abords de notre école) est malheureusement peu respecté. Nous insistons donc sur votre vigilance lors des entrées et sorties d'école.

Si vous êtes **Bleuets**

Au niveau de l'entrée des « Bleuets », un dépose-minute a été aménagé. Il permet donc de déposer vos enfants et par conséquent, de sécuriser l'ensemble des usagers et éviter les problèmes de mobilité.

Une zone de dépose-minute ne doit pas être confondue avec une zone de stationnement de courte ou longue durée. Afin que cette zone soit la plus efficace possible, il est donc primordial que chacun d'entre vous s'arrête pendant **le temps strictement nécessaire pour déposer ou embarquer son enfant.**

Si vous désirez accompagner ou aller rechercher vos enfants à l'entrée de l'école, je vous invite donc à vous stationner aux emplacements de parking prévus « Avenue des Bleuets ».



Je vous remercie donc d'être particulièrement vigilants lorsque vous déposez et venez récupérer votre enfant ainsi que dans vos manœuvres effectuées au sein du « kiss and ride ».

Au Neufbois :

Le parking à l'avant du bâtiment est exclusivement réservé à l'équipe éducative. De même, le parking de la maison maternelle est un parking privé.

Les rues aux alentours offrent des possibilités de stationnement sans risque.

Nous vous remercions de bien vouloir être particulièrement vigilants en évitant les comportements gênants qui peuvent créer des situations de danger.

Pour la sécurité des élèves, veuillez noter qu'aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul sans un avis écrit (mail, mot au journal de classe). Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.

conducteur, merci de respecter le code de la route (limitations de vitesse, stationnement aux endroits autorisés, laisser la priorité aux piétons sur le passage...).

Si vous êtes piéton, veuillez à accompagner votre enfant pour traverser.

Natation

Les cours reprendront dès le mardi 3 septembre pour les élèves de 3PA et 3PB. Ceux-ci sont obligatoires.

Les élèves iront à la piscine le mardi.

L'année scolaire sera divisée en deux périodes :

- du 3 septembre 2024 au 21 janvier 2025 inclus pour les classes de 3PA et 3PB
- du 28 janvier 2025 au 24 juin 2025 pour les classes de 4PA et 4PB.

Pour chaque période, sera applicable un prix forfaitaire de 107,10 € (17 séances).

La natation reprendra donc le mardi 3 septembre pour les 3PA et 3PA.

Le paiement sera effectué via la plateforme de facturation.

Seul un certificat médical justifiera l'annulation du frais.

Pour rappel, le règlement de la piscine du Blocry précise que :

« Pour une hygiène maximale : Le port du bonnet est obligatoire et le maillot short est interdit.

L'accès à la piscine est interdit aux personnes atteintes ou suspectées de maladies contagieuses telles que des verrues.»

A noter : Il existe des chaussons vendus en pharmacie ou dans les magasins de sport protégeant les pieds.

Collations saines

Nous veillons à l'équilibre alimentaire de chacun des enfants. C'est pourquoi, tous les lundis, mercredis et vendredis, les enfants emporteront une collation saine (fruit, produit laitier, fruits ou biscuits secs,...). Nous vous invitons bien évidemment à faire de même pour les deux autres jours de la semaine.

Les sodas, chips,... ne sont pas autorisés.

Droit à l'image - Photos

Précédemment, vous avez complété un document concernant le « droit à l'image ». Celui-ci est valable pour toute la scolarité de votre enfant dans notre école. Il reste consultable au Secrétariat et peut-être modifié sur demande en début d'année scolaire.

Si votre enfant est nouveau dans l'école, ce document est joint à ce dossier.

Le lundi 23 septembre, déjà, nous accueillerons le photographe à Wisterzée et au Neufbois. Si le temps le permet, les photos seront prises en extérieur.

Tous les élèves seront photographiés, la pochette sera soumise à votre examen, l'achat n'étant pas obligatoire.

Il est toujours possible, sur demande à l'avance, de faire des photos d'identité.



Frais scolaires Année scolaire 2024-2025

Les classes de maternelle jusqu'en 3^{ème} primaire bénéficient du nouveau système de la gratuité scolaire.

Un document informatif est disponible sur www.ecoledewisterzee.be/documents-divers

Frais obligatoires :

Activités et sorties d'un jour : Maximum 45€ par an en maternelle
 Maximum 60€ par an en primaire

Classes de dépaysement :

P1 et P2 : Classe de ferme	Maximum 250 €
P3 et P4 : Classe de sport	Maximum 250 €
P5 et P6 : Classe de neige	Environ 655 €

Une épargne mensuelle est organisée.

Les classes de dépaysement sont organisées tous les deux ans pour chaque classe.

Pour cette année 2024-2025, les élèves de P3 et P4 partiront en classe de dépaysement et les élèves de P5 et P6 partiront en classe de neige.

Piscine de la P1 à la P4 : 6,30 €/ séance (17 ou 18 séances)

Ce tarif comprend l'encadrement, le transport et l'infrastructure.

Une caution de 3,50€ est demandée pour le badge utilisé pour la comptabilisation des périodes de garderie. Ce montant est remboursé contre remise de celui-ci lorsque l'enfant quittera l'école.

Dépenses facultatives :

Garderies et études : 0,30 € le ¼ heure pour les habitants de Court-Saint-Etienne.

0,50 € le ¼ heure pour les non habitants de Court-Saint-Etienne.

(0,38 € pour le 2^{ème} enfant et 0,30 € à partir du 3^{ème} enfant)

Au-delà de 18h00, les frais de garderie seront multipliés par 4.

Repas chauds (potage, plat et dessert) : 4,30 € en maternelle
 4,95 € en primaire

Potage : 0,55€ par jour

Activités parascolaires : Voir document reprenant la liste des activités.

Abonnements divers : Averbode, Zwijsen, Jde, Bayard... selon choix personnels

Photos scolaires : selon choix personnels

Autres : (Fancy Fair, souper, ventes diverses (chocolats, bulbes,...), ...) selon choix personnels

Congés scolaires 2024-2025

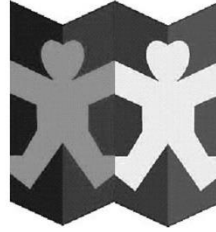
Obligatoire 2024-2025	
Rentrée scolaire	lundi 26 août 2024
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 5 juillet 2025

Journées de formation obligatoire pour les enseignants :

Trois ou quatre journées de formation sont prévues durant l'année pour les enseignants. Les enfants seront en congé ces jours-là. Ces dates vous seront transmises ultérieurement.



**ECOLE COMMUNALES
DE
COURT-SAINT-ETIENNE**



N°

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Personne responsable de l'élève

Nom :

Prénom :

Inscrit dans la classe deannée

Vous prie d'excuser mon fils / ma fille

Pour l'absence du .../.../..... au .../.../.....

MOTIF

(cocher ou compléter)

maladie de l'enfant
à préciser

(à partir du 3ème jour certificat médical obligatoire)

décès dans la famille (preuve à joindre)

convocation par une autorité
publique (attestation à joindre)

problème de transport (à expliquer)

.....

.....

.....

autre motif à expliquer en détail

ci-dessous (le motif : *RAISON FAMILIALE* ne peut être accepté)

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

Signature

**Emplacement réservé
au certificat médical
ou
à l'attestation**

Cadre réservé à la Direction de l'Etablissement

Justification acceptée

Justification refusée motivation du refus : _____

Signatures parentales concernant les différentes informations de rentrée 2024-2025

Je soussigné(e)

responsable légal de , classe :

déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

	DOCUMENTS présents dans ce carnet de bord
Documents disponibles sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be	Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) entré en vigueur au 1 ^{er} septembre 2020
	Projet d'établissement entré en vigueur au 1 ^{er} septembre 2019
	Organigramme
	Gratuité scolaire
	Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)
	Déclaration de Protection des données personnelles des élèves et parents ou responsables légaux (RGPD)
	Activités parascolaires proposées dans l'école
Documents présents dans ce carnet et à conserver à la maison	Horaire des cours et procédure entrées et sorties de l'école
	Mot d'introduction de la Direction
	Mise en place du tronc commun et dossier d'accompagnement des élèves (DAccE)
	Obligation scolaire
	Sécurité
	Natation
	Collations saines
	Droit à l'image et photos scolaires
	Frais scolaires
	Congés scolaires
Document « Justificatif d'absence »	

Documents à nous remettre pour le lundi 2 septembre	Ce document « Signatures parentales »
	Fiche récapitulative (à compléter et éventuellement corriger)
	Droit à l'image (nouveaux élèves)
	Etudes et garderies
	Retour à la maison
	Bibliothèque

En signant, j'accepte le règlement d'ordre intérieur de l'école et j'adhère au projet d'établissement proposé par l'équipe éducative de l'établissement scolaire (disponibles sur le site www.ecoledewisterzee.be . ou sur demande en version papier) et marque mon accord pour tous les documents précités.

Date et Signature



Fiche récapitulative Année scolaire 2024-2025

Identité de l'enfant

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Classe :

Groupe sanguin :

Autorité parentale :

Nom :

Lien de parenté :

Téléphone :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Nom :

Lien de parenté :

Téléphone :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Parents séparés : OUI - NON depuis Mode de garde :

Frères et sœurs :

Prénom

Age

Prénom

Age

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Adresses mail (sur lesquelles vous recevrez les informations de l'école) :

Autorisation de transmettre ces adresses à l'Association de Parents :

Oui - Non

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Santé

Nom et n° de tél. du médecin traitant :

Maladies antérieures de l'enfant ou opérations subies :

.....

.....

Allergies :

L'enfant est-il vacciné contre le tétanos ? **Oui – Non**

L'enfant peut-il participer aux activités proposées (sport, excursions, jeux, natation...) ? **Oui – Non**

L'état de santé de l'enfant nécessite-t-il des soins ou une surveillance particulière ? **Oui – Non**

.....

.....

.....

Nom-prénom :

Autres renseignements et données médicales que vous jugez importants de signaler :
(passé, quotidien, caractère, peurs, passions de l'enfant, problème de santé, épilepsie, asthme, diabète,
problème de sommeil, port de lunettes ou appareil auditif, problèmes physiques ou psychiques, ...)

.....
.....
.....
.....

Ses loisirs

Quelles sont ses activités extra-scolaires

.....

Votre enfant aime-t-il lire ?

Sa scolarité

Votre enfant est-il : gaucher – droitier

Y a-t-il des personnes dans son entourage qui parlent le néerlandais ?

.....

Y a-t-il quelqu'un pour l'aider dans ses devoirs en néerlandais ? souvent parfois jamais.

Est-il suivi par des professionnels en dehors de l'école ? : OUI - NON

Par quels praticiens (logopède, psychologues, psychomotricien, graphomotricien...) ?

.....

Depuis quand ?

Pour quelle(s) raison (s) ?

.....

.....

.....

Autres points à mentionner concernant la scolarité de votre enfant :

.....

.....

.....

.....

.....

Numérique

Votre enfant peut-il avoir accès à un support numérique (ordinateur ou tablette) quelques minutes (max 30 minutes) par jour pour ses devoirs : Oui - Non

Si oui, de quel type de support s'agit-il ? Ordinateur fixe – Ordinateur portable – Tablette

Si non, serait-il envisageable que vous achetiez un de ces équipements ? Oui - Non

Je certifie que ces informations sont correctes.

A défaut, merci de corriger sur ce document (recto et verso).

Date :

Signature(s) du/des parents

Droit à l'image

Déclaration parentale en matière de diffusion de l'image des élèves



Dans le cadre de certaines activités scolaires ou parascolaires, des interviews et photographies de nos élèves peuvent être réalisées par l'équipe éducative ou par des tiers. Dans ce contexte, nous sollicitons votre autorisation.

Je soussigné(e)

parent légalement responsable de

- Autorise mon enfant à apparaître sur des photos et/ou vidéos :**

INTERNES A L'ECOLE

- dans les travaux scolaires (cahiers, classeurs, panneaux d'affichages, vidéos pédagogiques visionnées uniquement à l'école,...) - sur un avis de l'école, un projet d'établissement, le calendrier des anniversaires ... - transmises sur CD-Rom, clef USB, album photos, album souvenir, blog de classe,... (exclusivement distribuées aux parents)	Oui - Non
--	-----------------

GEREES PAR L'ECOLE

- dans l'ACTU, le journal de l'école (transmis aux parents et publié sur le site/FB de l'école) - sur le site internet de l'école : www.ecoledewisterzee.be - sur la page Facebook de l'école www.facebook.com/Wisterzee - dans des vidéos et montages placés sur la page YouTube de l'école	Oui - Non
--	-----------------

EXTERNES A L'ECOLE

- dans les médias (télévision, presse, sites internet non gérés par l'école,...)	Oui - Non
--	-----------------

Autorise la prise de vue de mon enfant par un photographe professionnel pour des photos individuelles ou de groupes (photos scolaires)

Oui - Non

Je m'engage à ne pas utiliser d'images publiées via l'école dans lesquelles d'autres enfants pourraient apparaître.

Cette autorisation de photographier ou de filmer mon enfant est valable pour toute la durée de sa scolarité dans l'école de Wisterzée.

Date et Signature :

Etudes et garderies

Année scolaire 2024-2025

L'Administration communale de Court-Saint-Etienne demande une participation financière aux frais d'étude et de garderie, qui seront déductibles fiscalement.

Les périodes payantes sont:

le matin	de 7h15 à 8h15
le soir	de 15h30 à 18h00
le mercredi	de 12h30 à 18h00



Les tarifs appliqués sont les suivants:

Habitant de Court-Saint-Etienne	Habitant hors Court-Saint-Etienne
0,30€/15 min	1 ^{er} enfant : 0,50€/15 min 2 ^{ème} enfant : 0,38€/15 min 3 ^{ème} enfant : 0,30€/15 min

!!! Au-delà de 18h00, les frais de garderie seront multipliés par 4

L'encodage des présences

Lors de l'arrivée et du départ de l'enfant en garderie, le badge sera scanné à l'aide d'un smartphone que les surveillants auront en leur possession. Sur la plateforme de facturation, vous pourrez y trouver les détails des périodes durant lesquelles votre enfant a fréquenté la garderie.

Si votre enfant participe à une activité parascolaire, la période de facturation est suspendue pour la durée de celle-ci. Si l'activité parascolaire est supprimée à cause par exemple de l'absence du moniteur, les frais de garderie sont dus.

L'organisation des études et garderies

Le matin, le soir et le mercredi après-midi, les enfants sont pris en charge par les surveillants. Les études surveillées sont organisées de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire par les surveillants également et se déroulent les lundis, mardis et jeudis (**pas d'étude les vendredis**) de 15h30 à 16h20.

A Wisterzée, afin de garantir une certaine concentration et une ambiance de travail fructueuse, les enfants inscrits à cette étude ne pourront quitter la classe avant 16h20. Nous vous demandons donc de les récupérer uniquement au terme de celle-ci.

Pour une bonne organisation, nous vous demandons également de prévenir le titulaire de votre enfant, via le journal de classe, si celui-ci, exceptionnellement, ne participe pas à l'étude.

Au Neufbois, l'étude est obligatoire pour tous les enfants présents à la garderie.

Le mercredi, vu le nombre restreint d'enfants en garderie, ceux-ci sont rassemblés à l'école de Wisterzée. Un rang est organisé au départ du Neufbois et les enfants se trouveront sur l'implantation de Wisterzée à partir de 14h.

Je soussigné parent de l'élève

de à l'implantation de Wisterzée

inscrit celui-ci à l'étude le : lundi - mardi - jeudi (*)

Date et signature

(*) biffer la mention inutile



Retour à la maison Année scolaire 2024-2025

Personnes mandatées pour reprendre l'enfant (en dehors des parents) :

N'oubliez pas les parents des amis de votre enfant et les grands frères/grandes sœurs)

Nom Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

Carte de sortie :

Mon enfant peut quitter l'école seul :

- | | | |
|--------------------|-------------------|-----------------|
| Le lundi | O Après les cours | O Autre : |
| Le mardi | O Après les cours | O Autre : |
| Le mercredi | O Après les cours | O Autre : |
| Le jeudi | O Après les cours | O Autre : |
| Le vendredi | O Après les cours | O Autre : |

Une carte de sortie sera attachée au cartable de l'enfant.

En signant ce document, je décharge l'établissement de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors du périmètre de l'école.

Pour les cas exceptionnels ou en cas de changement, un mail ou une autorisation écrite via le journal de classe est **obligatoire**. **Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.**
Sans cette autorisation, l'enfant ne pourra pas quitter l'établissement.

Merci de votre compréhension.

Nom Prénom :
Date :
Signature :

Chers parents,

Nous avons le plaisir d'accueillir votre enfant à la bibliothèque au sein de l'école.

Nous nous permettons de vous rappeler les règles suivantes :

- Le prêt du livre est gratuit
- Chaque lecteur est responsable des livres empruntés pour une période fixée à 2 semaines.
- S'il désire garder son livre pour quinze jours supplémentaires, il en fera la demande dans les temps.
- Si un livre rentre abimé ou s'il est perdu, il sera remplacé par le même livre ou un livre équivalent. Nous conseillons l'utilisation d'un sac en plastique hermétique pour y ranger le livre. Cela évite les dégâts à cause d'une gourde qui coule, d'une banane écrasée,...
- Les livres seront rendus exclusivement à l'école.

Mme Kristel et Mme Sarah attendent avec plaisir la venue de votre enfant en bibliothèque !
Nous vous remercions de votre confiance.

Talon-réponse à remettre au secrétariat de l'école

Je soussigné(e)..... parent de :

NOM et PRENOM de l'enfant :

Date de naissance :

ADRESSE :

Classe :

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (biffer la mention inutile) mon enfant

à emprunter des livres à la Bibliothèque de l'école de Wisterzée.

Date

Signature

